

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU DEFILE DES SANS RANCUNE AVEC LA SOCIETE DES GILLES DE LANDELLIES LE SAMEDI 11 MAI 2019 A 12H ET A 15H DÉCISION N° AU-19-195 EN DATE DU 17 MAI 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

 ${
m VU}$ l'arrêté municipal n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, $8^{\rm eme}$ Maire-adjoint ;

VU la proposition de la Société des Gilles de Landellies, représentée par Monsieur Cédric Brahim, son Président, dont le siège social est situé au, Local « Aux Landelins » rue Albert 1^{er} – Landellies (Belgique), d'une déambulation dans les rues de Vincennes, le samedi 11 mai 2019 à 12h et à 15h.

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition au regard de la programmation d'animations prévues dans le cadre de la manifestation « Vincennes fête l'Europe », organisée par la ville de Vincennes le samedi 11 mai 2019.

DÉCIDE

DE SIGNER un contrat avec la Société des Gilles de Landellies, représentée par Monsieur Cédric Brahim, son Président, dont le siège social est situé au, Local « Aux Landelins » rue Albert 1^{er} – Landellies (Belgique) pour une déambulation dans les rues de Vincennes, le samedi 11 mai 2019 à 12h et à 15h, dont le coût est fixé à 1 510 € (Mille cinq cent dix euros) net de taxes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée des sports et des relations internationales.

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190517-Imc1H6290H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/05/2019

Date de Publication: 17/05/2019